

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA et ONZIÈME CONFÉRENCE DE
LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE – LIEU, PRÉSIDENTIE ET VICE-PRÉSIDENTIE**

(Document présenté par le Secrétariat)

Contexte

1. Le Règlement intérieur du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA)¹ stipule que « le CRGA se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule sur le même lieu de réunion ».
2. Conformément à ce règlement, la quarante-neuvième session du CRGA prévue en 2019 se tiendra sur le lieu de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique. Les membres seront informés, dès que possible, du lieu choisi.

Présidence et vice-présidence du CRGA

3. Le Règlement intérieur du CRGA indique également que « la présidence et la vice-présidence du CRGA sont assurées à tour de rôle par les représentants des États et Territoires membres du CRGA, dans l'ordre alphabétique anglais ».
4. Il précise, par ailleurs, que « si le président n'est pas en mesure de participer à la réunion, la présidence est assurée par le vice-président. Le vice-président devient le président de la session suivante ».
5. Depuis 1999, la présidence et la vice-présidence des sessions du CRGA ont été assurées par les représentants des États et Territoires suivants :

Année	Session	Présidence	Vice-présidence
1999	29	Pitcairn	Polynésie française
2000	30	Polynésie française	Samoa
2001	31	Samoa	Îles Salomon
2002	32	Îles Salomon	Tokelau
2003	33	Tokelau	Tonga
2004	34	Tonga	Tuvalu

¹ Annexe 4 du dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

Année	Session	Présidence	Vice-présidence
2005	35	Tuvalu	Vanuatu
2006	36	Vanuatu	Wallis et Futuna
2007	37	Wallis et Futuna	Samoa américaines
2008	38	Samoa américaines	Australie
2009	39	Australie	Îles Cook
2010	40	Îles Cook	États fédérés de Micronésie
2011	41	Fidji	France
2012	42	France	Kiribati
2013	43	Kiribati	Îles Marshall
2014	44	Îles Marshall	Nauru
2015	45	Nauru	Nouvelle-Calédonie
2016	46	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Zélande
2017	47	Nouvelle-Zélande	Niue
2018	48	Niue	Palau
2019	49	Palau	Pitcairn

6. Selon la procédure établie, la présidence de la quarante-neuvième session du CRGA sera assurée par Palau.
7. Normalement, et conformément au Règlement intérieur du CRGA, la vice-présidence devrait être assurée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Or, sachant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée présente des arriérés de longue date, et conformément à ce qui a été décidé lors de la quarante-septième session du CRGA et de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat propose de nommer à la vice-présidence le prochain membre sur la liste alphabétique anglaise, à savoir : Pitcairn.

Recommandations

8. Le CRGA est invité à :
 - i. noter que la quarante-neuvième session du CRGA prévue en 2019 se tiendra sur le lieu de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique et que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session et du lieu choisi ; et
 - ii. convenir que la présidence de la quarante-neuvième session du CRGA sera assurée par Palau et la vice-présidence par Pitcairn.